

rains, de logements sociaux, et de collaborer aux projets d'aqueduc et d'égouts, au coût estimatif de plus de 150 millions de dollars, annoncés hier par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood.

M. l'Orateur: Le député d'Hillsborough a la parole. Je crois que le député de Saint-Jean-Ouest invoque le Règlement?

M. Carter: Monsieur l'Orateur, y a-t-il à la Chambre, cet après-midi, un ministre suppléant chargé de l'habitation?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre répondra demain à la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est le cœur gros que je pose ma question au premier ministre. Elle découle d'un discours de mon honorable ami le ministre des Postes, dans lequel il a dit avoir, envoyé, il y a quelque temps, au premier ministre un message semblable à celui de l'ancien ministre des Transports, mais par la poste. Le premier ministre est-il à jour dans la lecture de son courrier et a-t-il reçu une communication de ce genre du ministre des Communications?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Une lettre m'est parvenue, mais elle n'était pas suffisamment affranchie.

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre combien de sans-travail créera le programme qu'il a élaboré hier soir?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, Je signale au député que la question est nettement litigieuse.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, le ministre disait, il y a quelques instants, qu'il en était venu à cette décision après une étude détaillée de tous les aspects de la question, et c'est pour cette raison que je lui demande combien de sans-travail créera sa nouvelle politique?

M. l'Orateur: J'estime que malgré l'explication, la question constitue un argument.

[Traduction]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 3 juin, de la motion de l'honorable M. Benson proposant que le bill C-191, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité plénier.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je ne présente aucune excuse si j'interviens en ce moment pour parler contre le bill C-191. En fait, 263 discours devraient être prononcés à la Chambre, mais semble-t-il, et adressés au ministre des Finances (M. Benson), au sujet des dispositions oppressives que renferme le bill C-191. Ce bill touche la plupart des Canadiens, mais en particulier ceux qui ont un revenu modeste. Jusqu'à hier soir, il m'était difficile de décider qui avait été notre pire ministre des Finances. De fait, M^{lle} LaMarsh, ce parlementaire valeureux qui nous a quittés, a indiqué dans son livre que c'était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), mais après avoir entendu le discours du ministre des Finances (M. Benson) hier soir, je crois qu'il a surpassé l'ancien titulaire de ce ministère.

• (3.10 p.m.)

Une voix: Ce n'est pas facile.

M. Gilbert: A mon avis, dans la plupart de ces mesures, le ministre des Finances envisage les problèmes canadiens d'un œil de géomètre et ne se laisse jamais aller à la compassion dont il parle quelquefois.

J'ai lu avec plaisir l'article paru dans le *Star* de Toronto de samedi dernier au sujet du ministre des Finances; on y apprend que c'était un garçon pauvre qui a réussi. Garçon pauvre qui est passé par la filière et qui détient maintenant un des premiers postes au sein du cabinet. Je ne peux m'empêcher de penser que de protecteur des faibles et des gagne-petit qu'il était, il est devenu celui des grandes sociétés.

Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez sans doute des discours magnifiques qu'il prononçait alors qu'il était membre de l'opposition. Il s'y montrait très mordant, très décidé et très convaincu qu'il était nécessaire d'adopter certaines mesures législatives visant les grandes sociétés canadiennes, telles que des exemptions et des adoucissements fiscaux.